

Mutuelle & prévoyance CCN Sport (IDCC 2511)

Obligations santé et prévoyance des clubs, associations sportives, salles de fitness, organismes de formation et gestionnaires d'équipements — **taux 2026** · Convention collective nationale du sport du 7 juillet 2005 (étendue le 21 novembre 2006).

38,46 €

Mutuelle santé / mois (dès)

50 %

Part employeur santé (mini)

0,97 %

Prévoyance non-cadres (TA/TB)

0 €

Frais de courtage

+30

Assureurs comparés

SANTÉ COLLECTIVE

Mutuelle obligatoire : le régime conventionnel

- ✓ **Tous les salariés dès l'embauche** — sans ancienneté, sans sélection médicale, tout contrat (CDI, CDD, apprentis, CDD spécifique du sportif)
- ✓ **Sportifs professionnels et entraîneurs** (chapitre XII) couverts dans les mêmes conditions
- ✓ Contrat **responsable**, conforme au 100 % Santé — garanties supérieures au panier légal
- ✓ Ayants droit **facultatifs** · surcomplémentaires prévues par la branche

Répartition du financement

Employeur : **50 % minimum** de la cotisation du régime conventionnel obligatoire. En pratique, parts égales : sur 38,46 €/mois → **19,23 € employeur / 19,23 € salarié**. Principe de faveur : part patronale supérieure possible.

Accord du **6 novembre 2015** (en vigueur au 1er janvier 2016), modifié en dernier lieu par l'**avenant n° 4 du 11 avril 2025** (étendu le 4 juillet 2025).

Poste de soins	Garanties minimales CCN 2511 (BR = base de remboursement · PLV = prix limite de vente)
HOSPITALISATION	
Honoraires médicaux et chirurgicaux	150 % BR (OPTAM) · 120 % BR (hors OPTAM)
Frais de séjour · forfait journalier	130 % BR · forfait 100 % des frais réels (y compris psychiatrie)
SOINS COURANTS & PHARMACIE	
Généralistes / spécialistes	120 % BR / 150 % BR (OPTAM) · 100 % / 120 % BR (hors OPTAM)
Analyses, auxiliaires · médicaments	100 % BR · 100 % BR (toutes vignettes)
DENTAIRE	
Soins · couronnes · orthodontie	100 % BR · 175 % BR (métallo-céramiques, inlays cores) · 160 % BR
Soins et prothèses 100 % Santé	100 % PLV — reste à charge zéro
OPTIQUE & AUDIOLOGIE	
Forfait lunettes (verres + monture)	150 € (2 verres simples) · 285 € (2 verres complexes) · lentilles 70 €/an
Aides auditives · 100 % Santé	130 % BR (1 équipement/oreille tous les 4 ans) · 100 % PLV
MÉDECINES DOUCES & PRÉVENTION	
Ostéopathie · psychomotricité	25 €/séance (1/an) · 50 €/séance (3/an, avec ergothérapie)
Actes de prévention	Détartrage, vaccinations, ostéodensitométrie, dépistage hépatite B

Dispenses possibles (écrites + justifiées annuellement) : couverture obligatoire par ailleurs, assurance individuelle en cours à l'embauche, CSS, CDD < 3 mois, apprentis / temps très partiel (cotisations ≥ 10 % du salaire). **Portabilité** : maintien gratuit jusqu'à 12 mois après le départ.

PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Prévoyance conventionnelle : non-cadres et cadres

Non-cadres — chapitre 10

Cotisation : **0,97 % TA + TB** depuis le 1er janvier 2025, répartie à parts égales — **0,485 % employeur / 0,485 % salarié. Dès l'embauche**, sans condition d'ancienneté (hors chapitre XII et intermittents du spectacle).

Cadres — ANI du 17 nov. 2017

Cotisation minimale de **1,50 % de la tranche A**, intégralement à la charge de l'employeur, affectée en priorité au décès — avec des garanties **au moins équivalentes à celles du chapitre 10**.

Garantie (non-cadres)	Montant / conditions — SR = salaire de référence brut 12 mois (TA + TB, plafonné à 4 PASS)
Capital décès toutes causes · IAD	150 % du SR · invalidité absolue et définitive : versement anticipé de 100 % du capital
Rente éducation (par enfant)	5 % du SR jusqu'à 11 ans · 7 % de 12 à 15 ans · 10 % de 16 à 25 ans · viagère si enfant handicapé
Incapacité temporaire	100 % du salaire net (TA + TB) sous déduction des IJSS · franchise 90 j (maladie/accident) · 180 j (AT/MP)
Invalidité permanente	1re cat. : 50 % du net · 2e cat. : 100 % du net · 3e cat. : 100 % + capital décès versé par anticipation

Maintien de salaire employeur (art. 4.3)

Maladie/accident : **100 % pendant 90 jours** (3 j de carence, 12 mois d'ancienneté). AT/MP : **100 % pendant 180 jours**, sans carence ni ancienneté. La prévoyance prend le relais à l'issue — d'où les franchises de 90/180 j.

⚠ Sportifs pros & entraîneurs (chap. XII)

Couverts par le régime **santé** comme les autres salariés, mais **exclus de la prévoyance du chapitre 10** : régime dédié à structurer (chapitre refondu par l'avenant n° 200 du 20/03/2024, étendu le 11/12/2025).

CONFORMITÉ

Votre checklist URSSAF

- ✔ Garanties **au moins équivalentes** aux minima CCN 2511 (santé et prévoyance)
- ✔ Répartitions respectées : **≥ 50 % employeur** en santé, parts égales en prévoyance non-cadres
- ✔ Contrat **responsable** + panier 100 % Santé
- ✔ **DUE** si contrat hors labellisation de branche (ou garanties/options supérieures) · notices remises aux salariés
- ✔ Dispenses **écrites et justifiées** chaque année
- ✔ **DSN** paramétrée (fiche de paramétrage de l'assureur)

Libre choix de l'assureur : AG2R, Aésio-Malakoff Médéric, VVY et Umanens sont référencés par la branche (contrats labellisés, fonds de solidarité : 2 % de la cotisation santé), mais tout organisme est possible à garanties et répartitions équivalentes. À défaut de conformité : redressement URSSAF sur 3 ans, prise en charge directe des prestations, dommages et intérêts.

NOTRE OFFRE

4 formules repères + le sur-mesure à la carte

<p>Base CCN</p> <p>38,46 € /mois/salarié*</p> <p>Socle conventionnel 100 % conforme CCN 2511 — 19,23 € employeur / 19,23 € salarié.</p>	<p>RECOMMANDÉE</p> <p>Confort</p> <p>48 € /mois/salarié*</p> <p>Renforts optique, dentaire, chambre particulière, dépassements d'honoraires.</p>	<p>Premium</p> <p>62 € /mois/salarié*</p> <p>Haut niveau sur tous les postes, implantologie et médecines douces renforcées.</p>	<p>Excellence</p> <p>80 € /mois/salarié*</p> <p>Plafonds maximaux sur chaque poste, reste à charge minimal.</p>
--	--	--	--

* Tarifs « à partir de », selon effectif, âge moyen et localisation. **À la carte** : chaque poste modulable jusqu'à 600 % BR (honoraires), 800 € (optique), 500 € (médecines douces), 1 500 € (implantologie). **Prévoyance** : non-cadres dès 0,72 % TA/TB à garanties conventionnelles équivalentes · cadres dès 1,50 % TA.

ÉTUDE PERSONNALISÉE SOUS 24 H

Comparez 30+ assureurs, en pleine conformité CCN Sport. Audit de l'existant, rédaction de la DUE, notices, dispenses, résiliation de l'ancien contrat et gestion complète incluse — 0 € de frais de courtage.

bl-assur.fr/comparateur-mutuelle-et-prevoyance-entreprise

01 86 90 08 99

contact@bl-assur.fr

BL ASSUR · 1401 avenue de la Grande Halle, 78200 Buchelay · 38 rue des Mathurins, 75008 Paris · ORIAS n° 17 003 326 (orias.fr)